

FORMATION CERTIFIANTE RS 6480

Réaliser une prestation de maquillage semi-permanent

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6480/>

Objectifs et contexte de la certification :

L'objectif de la certification est de contribuer à faire reconnaître le niveau d'expertise technique requis pour exercer l'activité du maquillage semi-permanent des lèvres et des sourcils, dans les règles de l'art. Pour les professionnels comme pour les établissements souhaitant faire intervenir des praticiens en esthétique, la certification offre des garanties quant aux compétences maîtrisées, au croisement et à la hauteur des enjeux actuels afin de réduire considérablement les risques, pour les professionnels comme pour les clients et à contribuer à faciliter les recrutements, comme à élargir l'offre dans ce domaine d'activité en pleine expansion.

La certification est accessible aux professionnels détenant à minima un CAP dans les domaines de l'esthétique ou justifiant d'une expérience d'un an minimum dans le domaine de l'esthétique. Les candidats devront avoir suivi la formation Hygiène et Salubrité avant l'inscription à la certification.

Compétences attestées :

- C1. Assurer une facilité d'accès aux services en adaptant les gestes professionnels, et en aménageant l'espace d'accueil, afin de s'assurer d'une bonne prise en compte des situations particulières (handicap).
- C2. Définir la prestation en maquillage semi- permanent en accueillant le modèle et en établissant un diagnostic du besoin client et un diagnostic esthétique afin valider le projet et sa faisabilité.
- C3. Préparer un environnement de travail sain, en disposant les outils et matériaux aseptisés ; en choisissant les pigments, les lames et aiguilles adaptés au projet dans le respect des règles d'hygiène et de salubrité pour procéder à la dermopigmentation de la zone concernée.
- C4. Réaliser le mapping (traçage) de la zone concernée en prenant des mesures et en dessinant des lignes précises pour définir et valider le projet avec le modèle avant de procéder à l'injection des pigments.
- C5. Pigmenter la zone concernée en manipulant correctement le dermographe ; en respectant précisément les étapes de la dermopigmentation tout en adoptant les bons gestes professionnels pour favoriser la tenue des pigments dans la peau du modèle et assurer une prestation de qualité.
- C6. Conclure la prestation en maquillage semi- permanent en prodiguant des conseils de soins et d'entretien, tout en faisant montre d'une posture d'expertise pour préserver le rendu dans le temps.

- C7. Aseptiser son environnement de travail en manipulant avec précaution les outils et matériaux usagers ; en désinfectant ses équipements afin de respecter le protocole d'hygiène en vigueur et éviter les risques sanitaires.

Modalités d'évaluation :

Évaluation pratique : Mise en situation professionnelle avec réalisation d'une prestation de maquillage semi- permanent des sourcils et des lèvres.

Durée globale : 3h30